



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**



Orléans, le 25 mars 2025

EN CENTRE-VAL DE LOIRE, L'ETAT ACCOMPAGNE LES INDUSTRIELS POUR S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Face à l'augmentation drastique des risques naturels liés au changement climatique, l'Etat accompagne les industriels pour qu'ils s'informent sur les risques, évaluent les conséquences des événements et s'y préparent.

L'adaptation au changement climatique est une priorité du Gouvernement. En cohérence avec le Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC 3), dont l'objectif est de « se préparer, anticiper, agir », la DREAL Centre-Val de Loire intègre cette thématique lors de ses opérations d'information, de contrôle et d'instruction de nouveaux projets industriels.

En 2024, elle a mené une action spécifique sur le risque dit "Natech" (accident technologique engendré par un événement naturel) auprès de 50 sites industriels situés en zone inondable et susceptibles d'être impactés par un feu de végétation. Tous ces sites sont classés « installation classée pour la protection de l'environnement » (ICPE) du fait des impacts (pollutions, accidents...) qu'ils peuvent générer sur l'environnement et les riverains.

Ces inspections visaient à vérifier l'exposition réelle des sites, la connaissance de l'exposition aux risques par les exploitants et la mise en place de mesures de prévention pour réduire leur vulnérabilité.

32 visites ont été réalisées sur des installations situées en zone inondable. De nombreux sites (72%) ne disposaient pas de consignes spécifiques pour faire face à ce risque. Des recommandations ont donc été formulées pour évaluer l'impact d'une inondation sur l'installation et mettre en œuvre des mesures pour s'y préparer. Par exemple : arrimer les cuves ou formaliser une procédure interne pour anticiper les phases d'alerte, de mise en sécurité, d'évacuation et de redémarrage de l'activité.

18 visites ont été réalisées sur des installations situées en bordure de forêt.

- 7 sites sont réellement exposés en cas d'incendie de végétation. Les autres sont situés à des distances suffisantes des massifs forestiers.

CONTACTS PRESSE

Stéphanie GROSBOIS DREAL Centre-Val de Loire Tél. : 02.36.17.41.27 stephanie.grosbois@developpement-durable.gouv.fr	Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret Tél. : 02.38.81.40.35 pref-communication@loiret.gouv.fr
---	--

- 4 sites ont fait l'objet d'écarts à la réglementation sur la gestion de stockages extérieurs (présence de matières combustibles à proximité de zones boisées, absence d'entretien de la végétation), ou les moyens de protection incendie (maintenance insuffisante, moyens absents).
- 3 autres sites ont fait l'objet de recommandations pour la mise en place de procédures d'alertes, la prise en compte de ce risque dans l'étude de danger du site ou des analyses de risque complémentaires.

En 2024, les 50 contrôles conduits par la DREAL Centre-Val de Loire sur des sites industriels exposés aux risques d'inondation et de feux de forêt montrent que des progrès sont nécessaires pour réduire leur vulnérabilité.

Avec le changement climatique, les industriels doivent se préparer à des phénomènes intenses et plus fréquents, s'informer sur les risques, évaluer leur vulnérabilité et les conséquences de tels événements, et s'y préparer. L'État les y accompagne : la [lettre « risques »](#) de la DREAL les informe sur les outils à leur disposition.